

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 786

4 mai 2007

SOMMAIRE

1. Sicav	37727	Grax Trading S.A.	37723
ASGARD Consulting S.A.	37693	G.T.Immobilier S.A.	37702
Biosys SA	37725	Hedelfingen S.à r.l.	37703
BPH	37689	Hudson S.A.	37723
BSPEL (Lux) S.à r.l.	37693	I.I.G. International Investments Group S.A.	37710
Bull PSF S.A.	37682	Intels International Network S.A.	37684
Cannel S.A.	37724	Lascafive S.A.	37682
CARET Land S.à r.l.	37700	L'Atelier 2	37724
CARET Land S.à r.l.	37728	Lomitex S.à r.l.	37728
CEF Services	37686	Mastol S.A.	37684
Chilton Top S.à r.l.	37711	MGP Malthazar S.à r.l.	37725
Compagnie Privée de l'Etoile S.A.	37682	Mimosas Finance Sarl	37726
Continuum Media Partners S.A.	37726	Monkwood Luxco S.à r.l.	37711
Cornerstone Düsseldorf Holdings	37712	Porte Défense Luxembourg S.à r.l.	37724
Cybernet International s.à r.l.	37687	Publishing International Investments S.A.	37723
Ecoterres Luxembourg S.A.	37710	S.A. Grenier . Hommen . Partners.	37727
EFG Asset Management S.A.	37725	Sigla Luxembourg S.A.	37701
Eridanus S.à r.l.	37684	Sogerel S.A.	37728
Euro-CRM Group	37726	Stidia S.A.	37727
Evanio Investments Holding S.A.	37725	Taurus Euro Retail Investment S.à r.l. ...	37683
Field Point BL II (Luxembourg) S. à r.l. ..	37686	T'Scheier SA	37724
Finance Invest Corporation S.A.	37722	WestLB International	37692
Finanzimmo S.A.	37688		
Granbero Capital	37683		

Bull PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 25.435.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 février 2007

Monsieur Olivier Bouquet, demeurant à B-1860 Meise, Koninklijke Kasteeldreef 69, a été révoqué de son mandat d'administrateur, avec effet au 31 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037019/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Compagnie Privée de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 59.218.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 février 2007

Le siège social est transféré au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037031/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Lascafive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 69.649.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 27 décembre 2006

Il résulte du procès-verbal que:

1. L'Assemblée constate que la société ne comporte qu'un associé unique;
2. L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Messieurs Davide Enderlin, demeurant à CH-Lugano, Via Maderno, 10, CH-6901 Lugano, Rémy Meneguz et Giovanni Vittore, demeurant tous deux à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes de leur poste d'Administrateurs, et de la FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, de son poste de Commissaire.
3. Conformément à l'article 51 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié par la loi du 25 août 2006, l'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement des administrateurs démissionnaires, un seul administrateur en la personne de Monsieur Remo Silvio Luigi Donada, administrateur de sociétés, né le 21 juin 1943 à Bellinzona (Suisse) et demeurant 8B, via Carlo Pasta, CH-6850 Mendrisio. Il terminera le mandat de ses prédécesseurs.
4. En remplacement du commissaire démissionnaire, l'Assemblée Générale décide de nommer commissaire Monsieur Vittorio Rizzi, né le 15 juin 1954 à CH-Gentilino et demeurant Schulgasse 12, CH-4057 Bâle. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007037588/815/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Taurus Euro Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.577.

—
Extrait de Résolution prise par l'Associé unique en date du 30 janvier 2007

L'Associé unique a transféré le siège social de la société TAURUS EURO RETAIL INVESTMENT S.à r.l. de L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt, à L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour TAURUS EURO RETAIL INVESTMENT S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007037032/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

GranCAP, Granbero Capital, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.773.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Les directeurs de la société se sont réunis le 29 décembre 2006 et ont décidé à l'unanimité, que:

1. Il est implanté une succursale («la Succursale») au Luxembourg;

2. Le nom de la Succursale est GRANBERO CAPITAL, en abrégé GranCAP;

3. Le siège de la Succursale est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;

4. L'objet de la Succursale concerne les activités suivantes:

- procéder à des transactions de financement et de crédit, sous quelque forme que ce soit,
- octroyer des prêts ou crédits à des professionnels pour des raisons professionnelles avec ou sans garantie personnelle ou factuelle,

- constituer, participer et coopérer dans le capital social, la gestion de ces sociétés, y compris le financement et l'octroi de garanties au groupe auquel ces sociétés appartiennent.

5. Est désigné(e) comme gérant:

- Madame Aurore Schricke,

le représentant a le pouvoir de signer tous les documents et toute la correspondance, conclure des contrats et engager financièrement et contractuellement la succursale.

- FINARIS S.A.,

le représentant a le pouvoir de signer tous les documents et toute la correspondance, conclure des contrats et engager financièrement et contractuellement la succursale.

6. Est désignée comme représentant de la succursale:

- FMP BVBA,

le représentant a le pouvoir exclusif de représenter la succursale devant les tribunaux et est autorisé à signer des contrats de leasing, des contrats de travail et, par ailleurs toutes les opérations contractuelles nécessaires à l'activité de la succursale.

7. Les personnes ayant le pouvoir d'engager la société GRANBERO HOLDINGS LIMITED sont:

- Monsieur Thomas Keane, gérant;

- Monsieur Chris Georghiades, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037150/1682/37.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07092. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Intels International Network S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.951.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 26 février 1998 entre:

Société domiciliée: INTELS INTERNATIONAL NETWORK S.A, Société Anonyme, 5, rue Eugène Rupper, L-2453 Luxembourg, R.C.S, Luxembourg: B 51.951

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 3 octobre 2006

Fait à Luxembourg, le 3 octobre 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037034/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Mastol S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.523.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 19 janvier 2000 entre:

Société domiciliée: MASTOL S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 62 523

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 23 mars 2006

Fait à Luxembourg, le 20 février 2007

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037038/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Eridanus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.484.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of January.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

CAPITAL HOLDING SRL, a company established under the laws of Italy, having its registered office at Via Giovanni Nicotera, 7, I-00195 Rome, Italy, inscribed with the Repertorio Economico Administrativo of Rome under number 1.058.560,

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 26th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name ERIDANUS S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 110.484, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 101, dated January 16, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAPITAL HOLDING SRL, une société établie sous les lois d'Italie, ayant son siège social à Via Giovanni Nicotera, 7, I-00195 Rome, Italie, inscrite au Repertorio Economico Administrativo de Rome sous le numéro 1.058.560,

ici représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination ERIDANUS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 110.484, constituée suivant acte du notaire sous-signé reçu en date du 26 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 101, en date du 16 janvier 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 31CS, fol. 78, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037108/211/74.

(070033326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

CEF Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.031.

L'assemblée générale ordinaire en sa séance du 21 décembre 2006 a:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Verlee avec effet au 16 mars 2006;
- pris acte de la nomination provisoire en qualité d'administrateur de Madame Anja Mackelberg, demeurant Ceinture des Rosiers 53, à L-2446 Howald (Luxembourg), pour achever le mandat de Monsieur Patrick Verlee, avec effet au 16 mars 2006. Ce mandat venait à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008;
- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Madame Anja Mackelberg avec effet au 12 décembre 2006;
- nommé, à l'unanimité des voix, en qualité d'administrateur, Monsieur Jan Brackenier, demeurant boulevard de Verdun 35, à L-2670 Luxembourg, et Monsieur Hakem Benkatbach, demeurant rue des Fawes 67, à B-4141 Louveigné (Belgique). Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

I. Braeckman / J. Brackenier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007037039/6389/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01819. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Field Point BL II (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.664.

Als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung sind anzunehmen;

* folgende Personen

- Herrn Luuk Jacobs, geboren am 6. November 1965 in Bergeyk, Holland, wohnhaft in 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel als B Geschäftsführer;
- Herrn James L. Varley, geboren am 29. Juli 1965 in New-York, USA, wohnhaft in 183, Cedar Shore Drive. Massapequa, New York, USA als A Geschäftsführer.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Februar 2007.

FIELD POINT BL II (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007037043/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Cybernet International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, op der Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 124.762.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Armand Fumal, commerçant, demeurant à B-4683 Oupeye, rue Pierre Michaux, 57.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CYBERNET INTERNATIONAL s.à r.l.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Troisvierges.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet:

- Toutes prestations de services commerciaux en matière informatique, internet et télécommunications;
- La fourniture d'accès de tout type et l'hébergement d'espace sur le réseau internet,
- L'achat et la vente, la location, l'importation et l'exportation de matériel informatique et de logiciels.

La société pourra de façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui serait de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Monsieur Armand Fumal, prénommé.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille (1.000,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommé gérant unique de la société, Monsieur Armand Fumal, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9964 Huldange, Op d'Schmëtt, 3.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Fumal, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 26 février 2007, vol. 409, fol. 1, case 3, RED/2007/236. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 mars 2007.

L. Grethen.

Référence de publication: 2007037162/240/67.

(070032958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Finanzimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 96.671.

—
Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 13 février 2007 au siège social de la société FINANZIMMO S.A. il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution N° 1

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RC B 51.094, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 2

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RC B 51.094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 3

L'Assemblée révoque la société G.T. IMMOBILIER S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RC B 64.135, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 4

L'Assemblée révoque la société EUROFORTUNE S.A. domiciliée 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, RC B 34.933, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 5

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466), 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 6

L'Assemblée nomme Monsieur Saïd El Gourari, né le 14 avril 1975 à Metz (France) et domicilié à Luxembourg (L-1466), 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Saïd El Gourari prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 7

L'Assemblée nomme Mademoiselle Aurélie Tholl, né le 1^{er} octobre 1976 et domiciliée à 7, rue de Sartelle, B-6810 Izel, Belgique, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Mademoiselle Aurélie Tholl prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 8

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466), 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 9

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building, 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319.166, du poste de commissaire aux comptes et donne entière décharge pour l'exécution de ses fonctions jusqu'à ce jour.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 10

L'Assemblée nomme la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 47.311 domiciliée à Luxembourg (L-1466), 4-6-8, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007037046/6839/71.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05056. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

BPH, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.770.

 STATUTS

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FINANCIERE BPHL, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 février 2007, lequel acte est en voie de formalisation,

ici représentée par:

Maître Tom Felgen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration en date du 15 février 2007 émanant d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du même jour, dont un exemplaire de chaque après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BPH.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la gérance, la détention et la mise en valeur d'immeubles ainsi que la promotion immobilière tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 1^{er} jeudi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique la société de droit anonyme de droit luxembourgeois dénommée FINANCIERE BPHL, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 février 2007, lequel acte est en voie de formalisation.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant agissant en qualité de représentant de l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Maître René Faltz, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- b) Maître Tom Felgen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- c) Monsieur Olivier Dupas, Administrateur de société, demeurant à F-92100 Boulogne, 31, rue Anna Jacquin.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 22.206.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ledit comparant a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: T. Felgen, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007, Relation: EAC/2007/1173. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007037176/272/149.

(070033113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

WestLB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 10.309.

A. Verwaltungsrat

Die Zusammensetzung des Verwaltungsrates der WestLB INTERNATIONAL S.A. hat sich wie folgt geändert:

Herr Franz Ruf hat sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der WestLB INTERNATIONAL S.A. zum 31. Dezember 2006 niedergelegt.

Herr Dr. Norbert Emmerich wurde in der Verwaltungsratssitzung am 21. Juni 2006 zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt.

Aktuelle Zusammensetzung des Verwaltungsrates der WestLB INTERNATIONAL S.A.

Robert M. Stein, Vorsitzender, Mitglied des Vorstandes der WestLB AG, Düsseldorf/Münster

Dr. Norbert Emmerich, Stellvertretender Vorsitzender des Vorstandes der WestLB AG, Düsseldorf / Münster

Klaus-Michael Geiger, Mitglied des Vorstandes der WestLB AG, Düsseldorf/Münster

Dr. Hans-Jürgen Niehaus, Mitglied des Vorstandes der WestLB AG, Düsseldorf/Münster

Dr. Matthijs van den Adel, Mitglied des Vorstandes der WestLB AG, Düsseldorf/ Münster

Norbert Lersch, Administrateur-Directeur der WestLB INTERNATIONAL S.A., Luxembourg

Dr. Johannes Scheel, Administrateur-Directeur der WestLB INTERNATIONAL S.A., Luxembourg

B. Geschäftsführung

Zudem hat sich die Zusammensetzung der Geschäftsführung geändert.

Herr Franz Ruf hat sein Mandat als Administrateur-Délégué der WestLB INTERNATIONAL S.A. zum 31. Dezember 2006 niedergelegt.

Aktuelle Zusammensetzung der Geschäftsführung der WestLB INTERNATIONAL S.A.

Norbert Lersch, Administrateur-Directeur der WestLB INTERNATIONAL S.A., Luxembourg

Dr. Johannes Scheel, Administrateur-Directeur der WestLB INTERNATIONAL S.A.,Luxembourg

Wir bitten um entsprechende Anpassung des Handelsregisterauszuges.

Mit freundlichen Grüßen

WestLB INTERNATIONAL S.A.

Dr. J. Scheel / M. Klein

Référence de publication: 2007037051/1955/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02937. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

BSPEL (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.777.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46068 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007037070/211/11.

(070033338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

ASGARD Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 62, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 100.179.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 9 janvier 2007,
2. Madame Vania Baravini, prénommée.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CITIRI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également acquérir, exploiter et vendre toutes marques, licences et savoir-faire brevetés.

Elle pourra accomplir pour son propre compte toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant porter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré (EUR)
1. FIDCORP LIMITED, préqualifiée	3.099	30.990,-
2. Mme Vania Baravini, prénommée	1	10,-
Totaux:	3.100	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

37696

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.700,-.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Administrateurs de catégorie A:

1. Monsieur Marco Bulgari, entrepreneur, né le 17 août 1968 à Brescia, Italie, demeurant au 17, Via Levrini, 25080 Padenghe sul Garda, Italie,

2. Monsieur Franco Toscano, entrepreneur, né le 23 novembre 1967 à Torino (TO), Italie, demeurant au 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg,

Administrateur de catégorie B:

3. Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Franco Toscano est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le Notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the tenth day of January.

Before us M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. FIDCORP LIMITED, with registered office in Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, duly represented by Mrs Vania Baravini, private employee, born on May 21, 1964 in Esch-sur-Alzette, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated January 9, 2007,

2. Mrs Vania Barvini, prenamed.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of CITIRI S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may also acquire, exploit and sell all trademarks, licenses and patented know-how.

The Company may carry out on its own behalf, all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, management and sale of all sorts of movable properties or real estates located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors being permitted, a director can represent one or more of his colleagues.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as

subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Tuesday of the month of May, at 15.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in (EUR)
1. FIDCORP LIMITED, prequalified	3,099	30,990.-
2. Mrs Vania Baravini, prenamed	1	10.-
Total:	3,100	31,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,700.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

A signatory directors:

1. Mr Marco Bulgari, entrepreneur, born on August 17, 1968 in Brescia, Italy, residing at 17, Via Levrini, 25080 Padenghe sul Garda, Italy,

2. Mr Franco Toscano, entrepreneur, born on November 23, 1967 in Torino (TO), Italy, resident at 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg,

B signatory director:

3. Mrs Vania Baravini, private employee, born on May 21, 1964 in Esch-sur-Alzette, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Mr Franco Toscano has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located at 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with the Notary, the present original deed.

Signé: V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, vol. 157S, fol. 39, case 6. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007037170/3861/351.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

CARET Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.449.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of February.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CARET PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.334,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CARET LAND S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.449 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 125 of February 6, 2007, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by seventy thousand five hundred seventy-five euro (EUR 70,575.-) from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to eighty-three thousand seventy-five euro (EUR 83,075.-), by the issue of two thousand eight hundred twenty-three (2,823) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The two thousand eight hundred twenty-three (2,823) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of seventy thousand five hundred seventy-five euro (EUR 70,575.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the increase of the share capital of the Company decided in the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6 §1.** The Company's share capital is set at eighty-three thousand seventy-five euro (EUR 83,075.-), represented by three thousand three hundred twenty-three (3,323) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

The rest of the article 6 of the articles of incorporation of the Company remained unchanged.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, these person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf février,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

CARET PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.334,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de CARET LAND S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.449 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 7 décembre, 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 125 du 6 février 2007, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de soixante-dix mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 70.575,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-trois mille soixante-quinze euros (EUR 83.075,-) par l'émission de deux mille huit cent vingt-trois (2.823) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les deux mille huit cent vingt-trois (2.823) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme de soixante-dix mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 70.575,-), se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société décidée dans la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6 §1.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-trois mille soixante-quinze euros (EUR 83.075,-) représenté par trois mille trois cent vingt-trois (3.323) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Les autres dispositions de l'article 6 des statuts de la Société demeurent inchangées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, vol. 31CS, fol. 97, case 4. — Reçu 705,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007037351/202/99.

(070033617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46045 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007037071/211/11.

(070033343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

G.T.Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 64.135.

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 2007

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} février 2007 au siège social de la société IBS COMPTA SA il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution N^o 1

L'Assemblée révoque M. Sereyjol-Garros Alain né le 23 décembre 1940, domicilié 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N^o 2

L'Assemblée révoque M. Sereyjol-Garros Alain né le 23 décembre 1940, domicilié 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N^o 3

L'Assemblée accepte la démission de Claude Karp, domicilié à 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N^o 4

L'Assemblée révoque M. Monico José Maria Miquel, né le 23 février 1948, domicilié 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N^o 5

L'Assemblée nomme Monsieur Fabio Pezzera, né le 17 juin 1967 à Versailles, domicilié à 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, au poste d'administrateur-délégué. Le mandat de Monsieur Fabio Pezzera prendra fin à l'assemblée générale de l'année 2012, statuant sur les comptes de 2011. La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N^o 6

L'Assemblée nomme la société GRAHAM TURNER TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. domiciliée 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le n^o B 80.075, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de GRAHAM TURNER TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011. La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N^o 7

L'Assemblée nomme la société EUROFORTUNE SA domiciliée 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro RC B 34933, au poste d'administrateur. Le mandat de la société EUROFORTUNE SA prendra fin à l'assemblée générale de l'année 2012, statuant sur les comptes de 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 2007, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Bureau

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

L'actionnariat

Signature / Signature

L'Actionnaire 1 / L'Actionnaire 2

Porteur du titres d'actions au porteur numéro 001 / Porteur du titres d'actions au porteur numéro 002

Référence de publication: 2007037047/6839/56.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05032. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Hedelfingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.850.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

CS GERMAN RETAIL S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, constituted today by the undersigned notary, represented by Mrs Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., residing in Paris.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Articles of incorporation

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of HEDELFINGEN S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate capital. The unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital amendment. The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Distribution right of units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of units. In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10. Redemption of units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

Chapter III.- Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 13. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager. The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General meeting of unitholders

Art. 17. Powers of the general meeting of unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V.- Business year, Balance sheet

Art. 18. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any

time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by CS GERMAN RETAIL S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined period:

Mrs Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., residing in 110, quai de Jemmapes, 75010 Paris, France.

In accordance with article 13 of the bylaws, the Company shall be bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS GERMAN RETAIL S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Madame Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., demeurant à Paris.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HEDELFINGEN S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 13. Représentation de la société. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération du gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale de l'associé (des associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par télécopie, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V.- Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et Distribution du bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CS GERMAN RETAIL S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une période indéterminée:

Madame Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., demeurant au 110, quai de Jemmapes, 75010 Paris, France.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Kübler, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007, Relation: EAC/2007/1227. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007037287/239/373.

(070033895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

I.I.G. International Investments Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.971.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 12 février 2007 que:

Monsieur Dario Vittorio Cipriani, directeur, né le 21 avril 1960 à Los Angeles (Californie USA) et demeurant 64, Jana Sobieskiego Street, Konstancin Jeziorna, Poland, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Luc Jourdan, pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007037073/1161/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Ecoterres Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.940.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société ECOTERRES S.A., une société constituée et existant sous le droit belge, établie et ayant son siège social au 3C, avenue Mermoz, B-6041 Gosselies (Belgique),

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici représenté par:

Monsieur Enzo Liotino, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Gosselies (Belgique), le 21 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société ECOTERRES LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.940, a été constituée suivant acte notarié du 15 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 240 du 16 mai 1997.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 5 novembre 2001 et dont un extrait a été publié au Mémorial C, le 16 mars 2002, sous le numéro 425, il fut décidé de convertir le capital social du francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) ce qui induisit une modification de l'article cinq des statuts de la Société et ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

II.- Que le capital social de la Société s'élève donc à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société ECOTERRES LUXEMBOURG S.A., prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lequel a été annulé.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. Liotino, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007, vol. 909, fol. 68, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2007.

J.J. Wagner.

Référence de publication: 2007037091/239/58.

(070033001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Chilton Top S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

In the year two thousand and seven, on the sixth of February,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

CANDOVER PARTNERS LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 20, Old Bailey, GB - EC4M 7LN London (the «Sole Shareholder»);

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in its capacity as Sole Shareholder of CHILTON TOP, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.178 and incorporated under the name of ILARIA S.à r.l. by a deed drawn up by the public notary, Gérard Lecuit on 1 June 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1571 of 18 August 2006 (the «Company»);

hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CHILTON TOP, S.à r.l. to MONKWOOD LUXCO S.à r.l. and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

« **Art. 1. Name.** There exists a «Société à responsabilité limitée», private limited company under the name MONKWOOD LUXCO S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée.»

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le six février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CANDOVER PARTNERS LIMITED, une société à responsabilité limitée régie selon les lois d'Angleterre et d'Ecosse, ayant son siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en sa qualité d'Associé Unique de CHILTON TOP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.178 et constituée en vertu d'un acte reçu le 1^{er} juin 2006 par le notaire, Gérard Lecuit publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1571 du 18 août 2006 (la «Société»);

adopte la résolution écrite suivante conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de CHILTON TOP, S.à r.l. en MONKWOOD LUXCO S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MONKWOOD LUXCO S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157S, fol. 84, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037135/211/74.

(070033433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Cornerstone Düsseldorf Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.755.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of February.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) CORNERSTONE CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of Ireland, registered with the Registrar of Companies under number 401098, having its registered office at Ground Floor, 72 Northumberland Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland,

here represented by Ms. Sophie Bernabé, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Dublin, on 15 February 2007,

2) Mr. Michael Kearns, Chartered Accountant, born on 25 September 1956 in Dublin, Ireland, residing at 38 Dawson Street, Dublin 2, Ireland

here represented by Ms. Sophie Bernabé, previously named, by virtue of a proxy, given in Dublin, on 12 February 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a company in the form of a *société anonyme*, under the name of CORNERSTONE DÜSSELDORF HOLDINGS (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) consisting of one hundred thousand (100,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at one million euro (EUR 1,000,000.-) consisting of one million (1,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share. During the period of five years from the date of the publication of these articles of incorporation, the board of directors is hereby authorized to issue shares, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death, bankruptcy, insolvency or dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 concerning

commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by one (1) A director and two (2) B directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly. Written record is kept of the resolutions of the sole shareholder.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 1 June at 12 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which do not show only a vote in favour or against the proposed resolution, or an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of one (1) A director and two (2) B directors at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented. Directors may be re-elected for successive terms.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 11. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders or the written resolutions of the sole shareholder, as the case may be.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or three (3) directors, including one (1) A director and two (2) B directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least a majority of the directors, including one (1) A director and two (2) B directors, is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting with not less than one (1) A director and two (2) B directors voting in favour of the decisions.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by three (3) directors, including one (1) A director and two (2) B directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by three (3) directors including one (1) A director and one (2) B directors.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or a resolution of the sole shareholder, as the case may be, fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A director together with any two (2) B directors, and in all cases by the signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors, or by the Company.

E. Supervision of the Company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

The institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office if the Company meets the criteria determined by article 35 for a period as determined by article 36 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, upon recommendation the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Transitional provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription and payment

The one hundred thousand (100,000) shares have been subscribed as follows:

	shares
1) CORNERSTONE CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, prenamed, ninety thousand shares	90,000
2) Mr. Michael Kearns, prenamed, ten thousand shares	10,000
Total: one hundred thousand shares	<u>100,000</u>

All the shares have been subscribed and each share has been paid up to one half so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, concerning commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand euro.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting of shareholders and have adopted the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as A directors:
 - a) Mr. Bart Zech, lawyer, born on 5 September 1969 in Putten, The Netherlands, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and
 - b) Mr. Frank Walenta, lawyer, born on 2 February 1972 in Geneva, Switzerland, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The following persons are appointed as B directors:

- c) Mr. Michael Kearns, Chartered Accountant, born on 25 September 1956 in Dublin, Ireland, residing at 38 Dawson Street, Dublin 2, Ireland;
- d) Mr. Donal Mulcahy, Chartered Accountant, born on 15 May 1963 in Dublin, Ireland, residing at 25 The Rise, Malahide, Co Dublin, Ireland;
- e) Mr. Donal O'Neill, Chartered Surveyor, born on 29 July 1974 in Dublin, Ireland, residing at 5 Carrickmines Chase, Carrickmines Wood, Dublin 18, Ireland; and
- f) Mr. Ciarán Burns, Chartered Accountant, born on 24 September 1964 in Dublin, Ireland, residing at 52 The Maples, Clonskeagh, Dublin 14, Ireland.

3. The following person is appointed as statutory auditor:

KOHENEN & ASSOCIES S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 114.190, having its registered office at 66, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2007.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendsieben, am zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) CORNERSTONE CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, eine Gesellschaft irischen Rechts, eingetragen mit der Nummer 401098 am Registrar of Companies, mit Sitz in Ground Floor, 72 Northumberland Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irland,

hier vertreten durch Frau Sophie Bernabé, attorney at law, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer in Dublin am 15. Februar 2007 ausgestellten Vollmacht.

2) Herr Michael Kearns, Chartered Accountant, geboren am 25. September 1956 in Dublin, Irland, geschäftsansässig in 38 Dawson Street, Dublin 2, Irland,

hier vertreten durch Frau Sophie Bernabé, vorgenannt, aufgrund einer in Dublin am 12. Februar 2007 ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben, nach Paraphierung ne varietur durch die erschienenen Parteien und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Erschienenen, handelnd wie angegeben, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründung einer Aktiengesellschaft urkundlich festzustellen, die sie hiermit beschließen und deren Satzung wie folgt lautet:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) nach luxemburgischem Recht mit dem Firmennamen CORNERSTONE DÜSSELDORF HOLDINGS (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Verkauf von Grundeigentum/Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit Grundeigentum/Immobilien, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptzweck es ist, Grundeigentum/Immobilien zu erwerben, zu entwickeln, zu fördern, zu verkaufen, zu verwalten und/oder zu vermieten.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland stören können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt hunderttausend Euro (EUR 100.000,-), aufgeteilt in hunderttausend (100.000) Aktien zu je einem Euro (EUR 1,-).

Das genehmigte Gesellschaftskapital, inklusive des gezeichneten Gesellschaftskapitals, wird auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) festgesetzt, aufgeteilt in eine Million (1.000.000) Aktien zu je einem Euro (EUR 1,-). Der Verwaltungsrat ist während einer Dauer von fünf Jahren ab dem Zeitpunkt der Veröffentlichung der Satzung ermächtigt, Aktien oder Optionsscheine auszugeben, und zwar an Personen und zu Bedingungen, die er für angemessen hält und insbesondere ohne den Aktionären diesbezüglich ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Aktionärs, welcher in gleicher Weise wie für Satzungsänderungen erforderlich getroffen werden muss, kann das gezeichnete und genehmigte Kapital der Gesellschaft erhöht oder reduziert werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft hat einen oder mehreren Aktionäre. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit ihres Aktionärs (oder eines Aktionärs) aufgelöst.

Art. 7. Die Gesellschaftsaktien sind Namensaktien.

Ein Register der Namensaktien wird am Gesellschaftssitz geführt, wo es jedem Aktionär zur Einsicht bereitliegt. Dieses Register enthält alle durch Artikel 39 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung vorgeschriebenen Auskünfte. Das Eigentum an den Namensaktien geht aus der in diesem Register enthaltenen Eintragung hervor. Zertifikate dieser Eintragungen werden von einem (1) A Verwaltungsratsmitglied zusammen mit zwei (2) B Verwaltungsratsmitgliedern ausgegeben und unterzeichnet.

Die Gesellschaft wird nur einen Inhaber pro Aktie anerkennen. Sollte das Eigentum an einer Aktie aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an dieser Aktie geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich einer solchen Aktie aussetzen, solange nicht eine einzelne Person zum alleinigen Eigentümer der Aktie gegenüber der Gesellschaft benannt worden ist.

C. Hauptversammlung der Aktionäre - Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Art. 8. Die rechtmäßig einberufene Hauptversammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Im Fall eines alleinigen Aktionärs übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre aus und handelt entsprechend. Von allen Beschlüssen des alleinigen Aktionärs wird schriftlicher Nachweis erbracht.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen. Ferner dürfen Aktionäre, die wenigstens 10% des Gesellschaftskapitals halten, die Aufnahme eines oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung der Hauptversammlung der Aktionäre verlangen. Dieser Antrag muss fünf (5) Tage vor dem festgesetzten Termin für die Hauptversammlung am Gesellschaftssitz per Einschreiben gestellt werden.

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils am 1. Juni um 12.00 Uhr jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Werktag statt. Andere Hauptversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden.

Die Einberufungsschreiben sowie die Durchführung der Hauptversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich vorgeschriebenen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, insofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen enthält.

Aktionäre, die an der Hauptversammlung durch Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, die den an der Hauptversammlung teilnehmenden Personen die Identifizierung erlauben, gelten

als anwesend bei dieser Hauptversammlung in Bezug auf die Anwesenheitsquoten und die Stimmzahlen. Das verwendete Kommunikationsmittel muss erlauben, dass eine effektive Kommunikation zwischen den Teilnehmern stattfindet, und dass die an der Hauptversammlung teilnehmenden Personen durchgehend einander hören können.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Faxübertragung, E-Mail, Kabel, Telegram, Telex oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.

Jeder Aktionär ist ermächtigt mittels eines Stimmzettels, der per Post oder per Fax an den Gesellschaftssitz oder an die im Einberufungsschreiben angegebene Adresse gesendet wird, an der Wahl teilzunehmen. Die Aktionäre dürfen nur die von der Gesellschaft ausgegebene Stimmzettel verwenden, auf denen zumindest Ort, Datum und Zeitpunkt, die Tagesordnung der Hauptversammlung, die zur Entscheidung der Hauptversammlung stehenden Anträge, und, für jeden Antrag, drei Kätschen, die dem Aktionär, durch Ankreuzung des entsprechenden Kätschens erlauben, dem Antrag zuzustimmen, ihn abzulehnen oder sich zu enthalten, enthalten sind.

Stimmzettel, die nicht ausschließlich eine Ja- oder Neinstimme oder eine Enthaltung aufweisen, sind ungültig. Die Gesellschaft berücksichtigt nur Stimmzettel, die vor der entsprechenden Hauptversammlung eingegangen sind.

Sofern nicht durch Gesetz anders bestimmt, werden Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung mit Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Hauptversammlung der Aktionäre teilnehmen zu können.

Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

D. Verwaltungsrat

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat geführt, welcher aus mindestens einem (1) A Verwaltungsratsmitglied und zwei (2) B Verwaltungsratsmitgliedern bestehen muß, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre oder dem alleinigen Aktionär gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Hauptversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandates gewählt, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf und welches grundsätzlich mit der Bestellung eines Nachfolgers endet.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch Beschluss der Aktionäre mit einfacher Stimmenmehrheit gewählt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen ein Mitglied des Verwaltungsrates abberufen. Mitglieder des Verwaltungsrates können für weitere Mandate wieder gewählt werden.

Ist eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglied bestimmt, muss sie einen ständigen Vertreter ernennen, der diese Aufgabe im Namen und im Auftrag der juristischen Person ausführt. Diese juristische Person kann ihren Vertreter nur abrufen, wenn sie gleichzeitig seinen Nachfolger ernannt.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden bestellen. Er kann außerdem einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muß, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlung der Aktionäre, oder der Beschlüsse des alleinigen Aktionärs verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch drei (3) seiner Mitglieder, darunter ein (1) A Verwaltungsratsmitglied und zwei (2) B Verwaltungsratsmitglieder, an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Die Versammlungen des Verwaltungsrates werden am Sitz der Gesellschaft gehalten, soweit nicht anders im Einberufungsschreiben mitgeteilt ist.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Zustimmung der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates als Vorsitzenden auf Zeit ernennen.

Außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, erhält jedes Mitglied des Verwaltungsrates wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein schriftliche Einberufungsschreiben. Auf schriftliche, durch Faxübertragung, E-Mail, Kabel, Telegram, Telex oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebene Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates, kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden, ist ein spezielles Einberufungsschreiben nicht erforderlich.

Sind alle Mitglieder des Verwaltungsrates in einer Sitzung anwesend oder vertreten oder im Falle schriftlicher Beschlüsse, denen alle Verwaltungsratsmitglieder zustimmen und die von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben werden, ist keine vorherige Einberufung erforderlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faxübertragung, Kabel, E-Mail, Telegram, Telex oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Teilnehmer ständig einander hören können und es eine effektive Kommunikation zwischen allen Teilnehmern erlaubt. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder, einschließlich eines (1) A Verwaltungsratsmitgliedes und zweier (2) B Verwaltungsratsmitglieder, anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse werden wirksam mit einfacher Mehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesende oder vertretene Mitglieder des Verwaltungsrates gefasst, wobei zumindest ein (1) A Verwaltungsratsmitgliedes und zwei (2) B Verwaltungsratsmitglieder diesen Beschlüssen zustimmen müssen.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faxübertragung, E-Mail, Kabel, Telegram, Telex oder durch vergleichbare Kommunikationsmittel gefasst werden. Die Gesamtheit der Unterlagen erbringt als Protokoll den Nachweis der Beschlussfassung.

Art. 12. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von drei (3) Verwaltungsratsmitgliedern, darunter einem (1) A Verwaltungsratsmitglied und zwei (2) B Verwaltungsratsmitgliedern, unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden oder von drei (3) Verwaltungsratsmitgliedern, darunter einem (1) A Verwaltungsratsmitglied und zwei (2) B Verwaltungsratsmitgliedern, unterzeichnet.

Art. 13. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel sechzig (60) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung, auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und welche gesamt- oder alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift eines (1) A Verwaltungsratsmitgliedes und zweier (2) B Verwaltungsratsmitglieder oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat oder von der Gesellschaft bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

E. Überwachung der Gesellschaft

Art. 15. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung ernennt diese Rechnungsprüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, fest. Die Rechnungsprüfer können mehrmals hintereinander ernannt werden.

Das Amt des Rechnungsprüfers wird abgeschafft und ein oder mehrere unabhängige Rechnungsprüfer werden aus den Mitgliedern des institut des réviseurs d'entreprises durch die Hauptversammlung gewählt, die auch die Dauer ihres Amtes bestimmt, wenn auf die Gesellschaft die Voraussetzungen des Artikels 35 für die in Artikel 36 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister und die Buchführung und Bilanzierung von Gesellschaften bestimmte Dauer zutreffen.

F. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Hauptversammlung oder der alleinige Aktionär bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns. Der Verwaltungsrat kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorzugsdividenden ausschütten.

G. Auflösung der Gesellschaft

Art. 18. Wird die Gesellschaft durch Beschluß der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch eine oder mehrere Abwickler, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Hauptversammlung

ernennt diese Abwickler und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest. Bei Fehlen ausdrücklicher anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der verbleibende Restbetrag wird zu gleichen Teilen unter den Aktionären verteilt.

H. Satzungsänderung

Art. 19. Die gegenwärtige Satzung kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, unter Beachtung der Anwesenheitsquoten gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung, geändert werden.

I. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 20. Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 bestimmend über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Gründer haben die hunderttausend (100.000,-) auszugebenen Aktien wie folgt gezeichnet:

	Aktien
1) CORNERSTONE CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, vorgenannt, neunzigtausend Aktien	90.000
2) Herr Michael Kearns, vorgenannt, zehntausend Aktien	10.000
Insgesamt: hunderttausend Aktien	100.000

Alle Aktien wurden gezeichnet und zu Hälfte in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner geänderten Fassung, erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr drei tausend Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxemburg.
2. Zu A Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - a) Herr Bart Zech, lawyer, geboren am 25. September 1969 in Putten, Niederlande, geschäftsansässig in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxemburg; und
 - b) Herr Frank Walenta, lawyer, geboren am 2. Februar 1972 in Genf, Schweiz geschäftsansässig in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxemburg.
- Zu B Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - c) Herr Michael Kearns, Chartered Accountant, geboren am 25. September 1956 in Dublin, Irland, wohnhaft in 38 Dawson Street, Dublin 2, Irland;
 - d) Herr Donal Mulcahy, Chartered Accountant, geboren am 15 Mai 1963 in Dublin, Irland, wohnhaft in 25 The Rise, Malahide, Co Dublin, Irland;
 - e) Herr Donal O'Neill, Chartered Surveyor, geboren am 29. Juli 1974 in Dublin, Irland, wohnhaft in 5 Carrickmines Chase, Carrickmines Wood, Dublin 18, Irland; und;
 - f) Herr Ciarán Burns, Chartered Accountant, geboren am 24. September 1964 in Dublin, Irland, wohnhaft in 52 The Maples, Clonskeagh, Dublin 14, Irland.
3. Zum Rechnungsprüfer wird ernannt:

KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, eingetragen unter der Nummer B 114.190 beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister, mit Sitz in 66, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxemburg.

4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers enden mit der Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss für das Rechnungsjahr 2007 entscheidet.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg, zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Parteien und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist der Erschienen, die dem Notar mit Name, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit der Erschienen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: S. Bernabé, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, Relation: EAC/2007/1353. — Erhalten 1.000 Euros.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 23. Februar 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007037096/239/521.

(070032704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Finance Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.554.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

DALECREST LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man);

en vertu d'une procuration lui donnée, en date du 18 décembre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société FINANCE INVEST CORPORATION S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 79.554, a été constituée originellement sous la dénomination de MY LAST DREAM S.A., suivant acte du notaire soussigné, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 540 du 17 juillet 2001 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte du notaire soussigné, dressé en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 28 du 7 janvier 2002 (acte ayant modifié la dénomination de la Société en celle adoptée actuellement).

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) et se trouve représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque actions étant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société FINANCE INVEST CORPORATION S.A.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société FINANCE INVEST CORPORATION S.A., est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 71, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007037093/239/58.

(070033066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Grax Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.576.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037411/263/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01544. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Hudson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 36.745.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037412/263/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00066. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Publishing International Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.064.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007037438/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00768. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

T'Scheier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5721 Aspelt, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.142.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037429/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

L'Atelier 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 7, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 13.389.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007037430/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04716. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Cannel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 39.791.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037428/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05925. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Porte Défense Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.315.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de Maître Schwachtgen, Notaire à Luxembourg, daté du 31 mars 2000 et enregistré à Luxembourg le 5 avril 2000, que la société DEFENSE ATRIUM HPY Sàrl, associée de la PORTE DEFENSE LUXEMBOURG Sàrl, a remplacé sa dénomination sociale en PORTE DEFENSE HPY Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTE DEFENSE LUXEMBOURG Sàrl

C. Gammal

Le mandataire

Référence de publication: 2007037544/7463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01807. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

MGP Malthazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.929.

Statuts coordonnés rectificatif déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007037532/202/12.

(070033592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

EFG Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 32.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007037533/7241/11.

(070033814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Evanio Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007037525/242/12.

(070033881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Biosys SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 51.457.

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 15 février 2007 à 9.00 heures*

L'Assemblée à décidé, à l'unanimité:

- de procéder au remplacement de Madame Andrée Dubus, décédée en date du 26 juin 2006, dans son mandat d'administrateur, par Madame Véronique Beaudry, née le 30 octobre 1974 à Etterbeek (B), demeurant à B-1040 Bruxelles, 13, Place du Roi Vainqueur.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin en date du 24 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007037543/4286/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Euro-CRM Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 88.814.

—
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 5 août 2005 à 11.00 heures*

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de remplacer Monsieur Frédéric Deflorenne dans ses fonctions de commissaire aux comptes.
- de nommer en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes, la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007037545/4286/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Mimosas Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 105.154.

—
Extrait de la décision de l'associé unique prise au siège social de la société en date du 23 janvier 2007

Décision

L'associé unique a décidé de nommer Madame Nancie Roy-Wohlens, née le 5 octobre 1964 à Meaux (France), demeurant 3, rue John Rehous, CH-1208 Genève (Suisse) gérante de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007037546/4286/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB04989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Continuum Media Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.457.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.
Pour CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A.
C. Speecke
Administrateur

Référence de publication: 2007037521/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00777. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007037526/242/12.

(070033967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Stidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.022.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 6 février 2007 que:

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat la société ZOMAIN .COM LLC dont le siège social est sis 1030, 15th Street, N.W., Suite 920, Washington D.C. 20005, United States.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2007037567/5281/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02009. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

S.A. Grenier . Hommen . Partners., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.795.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société le 21 novembre 2006 à 11.00 heures*

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat l'administrateur Monsieur Jozef Hommen. Il sera remplacé par la société GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES S.A., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 74.380, et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour extrait conforme
S.A. GRENIER. HOMMEN. PARTNERS.
Signature

Référence de publication: 2007037566/3800/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070033959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

CARET Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 122.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007037710/202/12.

(070033619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Sogrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 23.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOGEREL SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007037416/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00608. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Lomitex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 97.033.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 février 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,
3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2007037470/7280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.